



GIRO.COM

**JANVIER
2006**



**" qu'est-ce qui
nous bloque ? "**



" ZAC du Mont Jean "

Rédaction
Christian CODDET
Direction de la publication
Gilles ROY
Imprimé en 1650 ex. par
Rahin Edition Communication
Dépôt légal 01/2006

LES VŒUX DU MAIRE, GILLES ROY

Le changement d'année est le moment propice pour porter un jugement sur les mois écoulés et se projeter dans l'avenir. Des derniers mois nous resteront sans doute comme en écho les mots « violences » et « discrimination. »

Jeunes ou vieux, hommes ou femmes, handicapés ou non, demandeurs d'emploi, salariés ou retraités, propriétaires ou locataires, piétons, motards ou automobilistes, obèses ou fluets, de grande ou petite taille, nous nous sentons tous dans certaines situations « victimes » de discrimination, de harcèlement, des agissements des « Autres » : nos collègues de travail, les jeunes qui font du bruit avec les mobylettes, les voisins qui ne tolèrent rien et protestent quand nous passons la tondeuse, des services municipaux qui ne déneigent pas en priorité la route devant chez nous, des voitures qui circulent trop vite dans notre rue et pas assez vite devant nous lorsque nous sommes en retard sur le chemin du travail, les administrations trop pointilleuses envers nous et trop laxistes envers les autres. Tous ces gens nous en veulent ou au moins nous méprisent. Comment expliquer autrement leur comportement ?

A défaut de défendre l'intérêt collectif, certains d'entre-nous se regroupent dans des

associations de défense de leurs intérêts particuliers, avec pour objectif non pas de chercher ne serait-ce qu'un début de solution aux situations qui nous sont insupportables, mais de faire pression sur la collectivité pour qu'elle interdise un peu tout, qu'elle réglemente davantage, qu'elle contraigne ... les Autres.

Nous attendons que la collectivité nous défende, nous protège. De quoi ? De qui ? De tout et de tous, y compris souvent de nous mêmes, des conséquences de nos propres agissements. A force de nous trouver confrontés à une société qui, à notre demande, réglemente de plus en plus notre vie, le risque est de nous considérer comme incapables d'entreprendre et réussir quelque chose de beau, d'utile à nous-mêmes et à la communauté dont nous rêvons.

Et pourtant, en y réfléchissant bien, nous en avons des projets auxquels nous avons renoncé après quelques échecs, des compétences inemployées. Qu'est-ce qui nous « bloque » ? Peut-être l'envie d'agir. Mais cela, nul ne peut nous en priver, ni nous contraindre à l'avoir. Tout au plus peut-on, comme l'équipe municipale et moi-même, vous souhaiter de la faire renaître et fructifier au cours de cette nouvelle année.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE

Seize conseillers sont présents et deux sont représentés pour cette séance particulière du conseil municipal qui ne comporte qu'un seul point à l'ordre du jour et qui se déroule à huis clos.

Après plusieurs années de préparation, un dossier important pour l'avenir de notre commune approche de son dénouement : il s'agit à la fois de la situation de la ZAC du Mont Jean et de l'évolution du commerce. Au cours des derniers mois, des contacts suivis ont eu lieu avec plusieurs grandes enseignes commerciales à l'initiative de la commission développement économique animée par Jean LEFEVRE. Un cahier des charges a été établi pour une installation commerciale sur la ZAC du Mont Jean et des réponses ont été obtenues. Il s'agit à présent de prendre position afin d'éclairer le conseil de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse qui est désormais l'autorité disposant de la compétence écono-

mique dans notre secteur, suite au transfert de cette compétence et à l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique en 2004. Au final, seules 2 enseignes ont remis une offre détaillée pour une implantation sur la ZAC : il s'agit du groupe Edouard LECLERC et du groupe NORMINTER (INTERMARCHE).

Les conseillers sont invités à prendre connaissance des offres et à émettre un avis (consultatif) sur celles-ci. Il est à noter que le caractère confidentiel de la réunion n'est pas lié à un secret d'instruction qui n'a pas lieu d'être mais correspond à un souci de courtoisie vis-à-vis des conseillers de la communauté de communes qui seuls ont autorité pour se prononcer, ce qu'ils feront le 29 novembre (voir le compte rendu ci-après). Après discussion, la motion suivante afférente au développement économique de notre commune est adoptée :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- confirme sa volonté d'inscrire le développe-

**" mise en œuvre
du projet "**



**" la totalité
du conseil "**

**" optimiser
la gestion "**

**" mener
les actions "**

ment et l'aménagement de la ZAC du Mont Jean dans sa vision de développement économique (Cf. la délibération antérieure du 10 décembre 2004 ;

- **affirme** sa volonté de soutenir la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Zone d'Activités Multisite Nord dans la mise en œuvre du projet d'aménagement commercial de la zone ainsi que l'Enseigne Commerciale Intermarché, conformément à la proposition

de la commission de développement économique du 17 novembre 2005, sur la base du dossier remis, ainsi que dans la prise des décisions et la conduite des actions permettant d'assurer la réalisation de l'aménagement commercial de la ZAC du Mont Jean.

Au rang des traditionnelles questions diverses, le maire informe le conseil que la commune a perçu une indemnisation à hauteur de 1500 € au titre de facilités accordées pour le tournage du film de télévision « La vallée ».

CONSEIL DE LA CCHS DU 29 NOVEMBRE

Vingt-trois conseillers sont présents, un est représenté, constituant la totalité du conseil en exercice. Sept points sont à l'ordre du jour. Toutes les délibérations proposées furent adoptées à l'unanimité, sauf une pour laquelle une abstention fût enregistrée.

Le premier point porte sur les travaux de la 14^{ème} tranche d'assainissement : des aléas de chantier rencontrés dans le Chemin sous les bois à Lepuix-Gy et dans les rues Sous la côte et de la Beucinière à Giromagny renchérissent le montant initial prévu de 31 663 €, ce qui implique un avenant au marché.

Le deuxième point porte sur une demande de subvention complémentaire de la part de l'office de tourisme des Vosges du sud afin d'apurer le déficit prévu pour l'année 2005 (4 061 €) ; une somme de 2600 € est attribuée correspondant à la cote part de la CCHS au sein de l'office.

Le troisième point porte sur des mesures destinées à faciliter et optimiser la gestion de la trésorerie de la CCHS : la ligne de crédit ouverte auprès de Dexia CLF Banque est ainsi portée de 600 000 à 1 000 000 d'euros et le président reçoit délégation, dans certaines limites, pour procéder à diverses opérations financières. Ainsi le président pourra, sans autre délibération, procéder à la réalisation ou à la modification d'emprunts (dans les limites fixées au budget), et d'une façon plus générale procéder à toutes les opérations financières utiles à la bonne gestion des emprunts ; il pourra de même procéder à des placements, étant entendu que toutes ces opérations feront l'objet d'une information du conseil de la communauté.

Le quatrième point porte sur des inscriptions de dépenses en section d'investissement, à savoir la remise en état d'une pompe et de 3 surpresseurs pour un montant total d'environ 11 000 €.

Le cinquième point est relatif au projet d'une implantation commerciale sur la ZAC du Mont Jean. Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité moins une abstention la motion suivante (très voisine de celle adoptée par le conseil communal de Giromagny) : le conseil de communauté

- confirme sa volonté de s'associer au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de gestion de la Zone d'Activité Multisite Nord dans les décisions à prendre et les actions à mener pour assurer le développement commercial et économique de la ZAC du Mont Jean ;

- affirme sa volonté de soutenir le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Zone d'Activités Multisite Nord dans la mise en œuvre du projet d'aménagement commercial de la zone ainsi que l'Enseigne Commerciale Intermarché, conformément à la proposition de la commission de développement économique du 17 novembre 2005, sur la base du dossier remis, et de prendre décisions et mener les actions afin d'assurer la réalisation de l'aménagement commercial de la ZAC du Mont Jean.

Le sixième point est consacré aux questions diverses. Par suite d'un prix plus favorable obtenu pour les composteurs (20 € l'unité au lieu des 30 € prévus), le prix facturé aux demandeurs a été réduit à 10 € au lieu des 15 € prévus. Au niveau du centre d'accueil de la petite enfance, le bilan de l'année 2004 fait apparaître l'emploi de 5 assistantes maternelles pour 11,5 enfants inscrits ; le coût global du service s'est élevé à 95 290 € (soit environ 8 000 € par enfant inscrit) dont 25 483 € (25%) sont restés à la charge des familles et 11 395 (12%) à la charge de la CCHS, grâce aux subventions reçues, en particulier de la Caisse d'Allocations Familiales. La délicate question de la collecte des ordures ménagères est à nouveau évoquée, avec la présentation d'un travail de recensement effectué sur notre commune pour laquelle des problèmes sérieux ont été mis à jour ; au-delà de l'identification d'environ 400 parts supplémentaires, le président signale que la nouvelle réglementation permettra désormais d'adresser directement la facturation aux propriétaires et gestionnaires qui ne fourniraient pas l'information adéquate sur leurs locataires.

Le prochain conseil communautaire se tiendra à la mairie de Vescemont à la fin janvier.

LA VIE COMMUNALE

Salon de coiffure: Installé au rez-de-chaussée, non loin du bureau de l'accueil, un nouveau salon de coiffure au nom évocateur de « Figur'à'tifs » a été inauguré le 2 décembre au sein de la maison de retraite St Joseph. Les soins capillaires à la maison de retraite ne sont pas vraiment une nouveauté puisque voilà bientôt 25 ans que Jocelyne, du salon de coiffure SALORT de Giromagny, tient une permanence au service des pensionnaires un après midi par semaine. Cependant, avec la restructuration des bâtiments, le salon initial situé dans une pièce borgne change de lieu pour une pièce plus agréable, joliment décorée et lumineuse. Du nouveau matériel (comptoir, fauteuils, lavabo...) a été acquis grâce à une subvention du conseil général de 8000 € et à un don de 3000 €. Une évolution bien agréable pour les pensionnaires qui peuvent faire appel au coiffeur de leur choix pour intervenir dans ce nouveau salon.

Villages fleuris : Les résultats du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris ont été dévoilés le 10 décembre. Mr. et Mme HEITZ, rue de la Noye, obtiennent la 1^{ère} place dans la catégorie «balcons» et Mr. et Mme ZIMMERMANN Marcel obtiennent la seconde place dans la catégorie «décor floral de particulier installé sur la voie publique» ; le décor de l'hôtel de ville obtient une modeste 8^{ème} place, par contre la ville de Giromagny se classe 1^{ère} dans la catégorie des villes de plus de 1000 habitants. Un grand bravo donc à l'équipe du fleurissement animée par Marie-Noëlle MARLINE ainsi qu'aux services municipaux.

Hommage aux anciens : Le 2 décembre, ouvrant la tradition des cadeaux de fin d'année, plusieurs conseillers municipaux ont procédé à une distribution de chocolats et d'un bon d'achat de 16 €, à valoir dans les commerces de la ville, à tous les anciens du village, soit quelques 382 personnes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 70 ans. Cette opération a été suivie le 10 décembre d'une visite du maire et de plusieurs conseillers municipaux aux quelques 170 pensionnaires de la maison de retraite saint Joseph ; en compagnie de membres du conseil d'administration ils ont aussi distribué des boîtes de chocolats afin de marquer les fêtes de Noël.



Réunion de quartier : Le mercredi 23 novembre 16 personnes du quartier «des Prés Heyd » se sont retrouvées en mairie à l'invitation de la commission cadre de vie animée par Jean LEFEVRE pour échanger avec les élus sur la vie de leur quartier. De nombreux éléments de la vie locale ont été évoqués. Certains ont pu trouver des explications et des amorces de solution au cours de la discussion, d'autres nécessiteront des actions à plus long terme qui ont fait l'objet d'un compte rendu et qui seront suivies par la commission. Parmi les principaux soucis évoqués on a pu noter, actualité oblige, en premier lieu le déneigement en particulier dans la rue Saint Jean, la rue Sous la Côte et le faubourg de France ainsi que l'application de l'arrêté municipal faisant obligation aux riverains de déneiger leur trottoir ; en second lieu les questions de circulation avec la qualité des chaussées, la visibilité aux carrefours, les stationnements anarchiques, la vitesse excessive des véhicules ; et en troisième lieu la propreté dans la ville, notamment au niveau des espaces de collecte, des déjections animales et des débris de toutes sortes abandonnés sur la voie publique, du défaut d'entretien de certains espaces privatifs. Au niveau des questions plus spécifiques, l'absence d'eau dans la Fontaine de la place Edouard Travers est déplorée et l'utilité du double ramassage hebdomadaire des ordures ménagères qui implique un coût supplémentaire est mise en doute. En dépit de toutes ces questions et préoccupations, les participants soulignent le fait qu'ils apprécient la démarche et que dans l'ensemble la vie est plutôt agréable dans notre cité.

Des athlètes en progrès : La dernière assemblée générale de la section athlétisme de l'U.S. Giromagny, tenue le 26 novembre, a été l'occasion de faire le point sur les résultats de l'année écoulée. Une progression aux points par rapport à 2004 (82 contre 75), 16 athlètes classés sur 27 licenciés, dont 2 au niveau national (Gilles VALDENNAIRE et Rosari PITO) et 2 records du Territoire de Belfort battus (lancer du disque cadets par Rosari PITO et lancer du marteau minimes par Alexis VALDENNAIRE) sont particulièrement à noter parmi de nombreuses autres performances. Quelques préoccupations se font jour cependant pour les années à venir car l'encadrement fait malheureusement cruellement défaut. En dépit des efforts de certains comme Francis KIBLER et Béatrice LOYE qui ont reçu cette année un diplôme de lauréat sportif pour les efforts déployés au sein de leur club, ce manque d'encadrement a conduit les dirigeants à reporter les séances d'entraînement sur Belfort. Une solution qui, espérons le, ne sera que provisoire.



" une évolution bien agréable "



" trophée des villes fleuries pour Giromagny "



" 2 records du Territoire "

"La complainte des fontaines", une TRIBUNE LIBRE de Marie-Pascale KLEIN

Un jour, les 9 fontaines (mais elles se savent plus nombreuses), ont décidé de se réunir pour écrire elles aussi, dans le GIRO.COM.

L'une d'elle exprime sa fierté d'habiter Giromagny, de respirer l'air du Ballon d'Alsace tout proche, d'être rarement dans le brouillard...

Une autre dit :

- moi, ce que je trouve de plus agréable : c'est d'entendre couler mon eau dans les réservoirs du lavoir.

- vous vous rendez compte que nous sommes là depuis des décennies, nous n'avons même pas une seule ride...

- oh ! que si , intervient l'une d'elle, on a dû me consolider sinon, je perdais mes eaux.

- ouais, mais çà tu n'y peux rien, c'est le temps qui passe... au lieu de toujours te plaindre de ta beauté, regarde donc, on nous embellit toutes les années par des fleurs plus belles les unes que les autres, alors tes fissures passent inaperçues...

Et la « romantique » et néanmoins « nostalgique » reprit de plus belle :

- le lavoir servait à une petite dame pour rincer son linge, il n'y a pas si longtemps.... Je ne sais pas ce qu'elle est devenue... J'aimais bien recevoir son linge, admirer ses froufrous...

La « grincheuse » lui répond :

- tu ne sais ce qu'elle est devenue, moi, je vais te le dire : elle a rejoint ses chers au ciel...

La fontaine à la positive attitude enchaîne :

- maintenant, il y a les vaches qui viennent boire deux fois l'an, vous savez pour la transhumance.

La « fière » reprend la parole :

- moi, ce qui me flatte le plus : ce sont les exclamations des touristes qui s'étonnent de notre présence au pied du Ballon, de notre beauté, et apprécient de se rafraîchir plutôt que de voir des fleurs dans nos bacs.

La « romantique/nostalgique » se met à rêver à haute voix :

- il n'y a pas que les touristes qui nous apprécient, il y a aussi les Giromagniens qui aiment venir laver leur voiture, prendre de notre eau pour leur jardin, ou leurs bêtes, qui parlent de nous en disant « à Giromagny, il n'y a peut être pas grand-chose, mais nous avons de belles fontaines et qui donnent de l'eau même par temps de grosse chaleur ».

La « grincheuse » l'interrompt :

- ouais, mais, ils sont pénibles de laisser tout derrière eux, ils ne pensent même pas aux riverains, aux Giromagniens fiers de leurs fontaines. Ce qui m'excède le plus ce sont ces gens avec leur "chienchien" qui ne sont pas fichus de respecter notre entourage et qui ne ramassent même pas les déjections de leur animal préféré. Les pauvres chiens, je les plains bien, çà ne doit pas être très propre chez leur maître s'ils laissent tout traîner, même leurs déjections...y'a pas à dire, en ce moment, je ne suis pas fière d'être à Giromagny !



" pauvres chiens "



" autour
d'un apéritif "



GIROMALIN

Accueil des nouveaux : A l'initiative de la commission communication, une réunion de présentation était proposée aux nouveaux habitants le samedi 26 novembre. Un diaporama étoffé a permis à quelques habitants de faire connaissance avec de nombreuses facettes de leur village: élus et services municipaux, associations sportives et culturelles, manifestations traditionnelles, activités économiques et touristiques, principaux équipements et curiosités, tous ces éléments de la vie locale furent passés en revue et commentés de façon conviviale autour d'un apéritif. Ce type de présentation inauguré en 2004 sera renouvelé sur un rythme annuel :

rendez vous donc en novembre prochain pour ceux qui n'ont pas pu se libérer cette année !

Création et transmission d'entreprises :

La chambre des métiers et de l'artisanat du Territoire de Belfort propose une réunion d'information gratuite le mardi 24 janvier à 18H00 en mairie à toutes les personnes intéressées par la création ou la reprise d'entreprises; étude de marché, plan de financement, forme juridique, moyens de formation, toutes ces questions feront l'objet d'une présentation et de discussions accompagnées de présentation d'opportunités de reprise actuelles dans le Territoire.

AGENDA DE DECEMBRE

Samedi 7 : ■ Cinéma au T2S à 20H30 avec le film « Joyeux Noël ».

Judi 12 : ■ Passage de la déchetterie mobile sur la place des Commandos d'Afrique de 12H00 à 19H00.

Dimanche 15 : ■ Concert au T2S à 17H00 sur le thème du violon baroque au violon Tzigane

avec Pascal KELLER au piano et Igor KARSKO au violon ; réservation au 03 84 28 39 42.

Samedi 21 : ■ Cinéma au T2S à 20H30 avec le film « Les chevaliers du ciel ».

Mardi 24 : ■ Réunion d'information sur la création et la reprise d'entreprises en mairie à 18H00 ; information au 03 84 57 30 40.

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Services d'urgence: Pompiers 18 ; SAMU 15.

Contacts internet : mairie@giromagny.fr

EDF: 08 10 33 30 90 **GDF:** 03 84 28 51 22

Syndicat des eaux: 03 84 29 50 19

Pharmacie: 03 84 29 96 93.

giro.com@giromagny.fr